

titre je vous dois compte de moi-même. Il ne faut pas que vous ayez à rougir quand on parlera de moi devant vous. Il faut que vous puissiez dire avec vérité à ceux qui vous reprocheraient d'avoir arboré mon nom à deux millions de voix : " Si ce drapeau que nous avons choisi s'est abaissé, il ne s'est du moins pas terni. Il ne nous précède plus, il ne nous humilie pas. "

" On répand, on dit, on imprime, [je recueille jusqu'aux chuchotemens pour ne rien laisser sans réponse] ; on dit donc que j'ai été ardent dans l'ambition, faible dans l'exercice du pouvoir pendant les trois mois de ma part de dictature au gouvernement provisoire ; que j'ai transigé avec le terrorisme ; que j'ai pactisé avec le communisme et enivré le peuple en consentant à lui promettre l'Organisation du travail ; que j'ai tramé avec les meneurs des principales factions qui voulaient dénaturer et déshonorer la république ; que j'ai conspiré avec les détenus de Vincennes, et fourni des armes à Sobrier dans une intention perverse ; que j'ai trempé dans les tentatives de propagande armée sur les frontières des gouvernements auxquels je promettais la loyauté et la paix ; que j'ai compromis la sûreté de la république en ne lançant pas tout de suite nos forces au-delà du Rhin et des Alpes ; que j'ai retardé les élections pour prolonger la dictature du gouvernement dont je faisais partie ; que j'ai été complice de la manifestation des deux cent mille hommes du 17 mars ; hésitant et sans mesures prises dans la journée du 16 avril ; qu'après la réunion de l'Assemblée nationale j'ai refusé par pusillanimité le pouvoir unitaire que l'Assemblée nationale était, disait-on, disposée à m'offrir, et auquel deux millions de suffrages pouvaient me désigner à ses yeux.

" Que j'ai induit l'Assemblée nationale par ce refus à former une commission de gouvernement sans unité de volonté et sans fermeté dans le maniement des difficultés du moment ;

" Que j'ai fait alliance, dans cette commission, avec des hommes d'opinion contraire à la mienne et à la république modérée ;

" Que le motif de mon alliance inconcevable avec ces adversaires politiques est dans des rapports honteux et absurdes d'intérêt que j'aurais eus avec eux ; dans des dilapidations en commun du trésor public ; ou bien dans une infâme vénalité sous le dernier gouvernement ; que ces adversaires prétendus avaient en main les preuves de cette vénalité, et que j'aurais été obligé d'acheter leur silence par des concessions d'opinion ;

" Que j'ai payé mes dettes avec l'argent de la république ; que j'ai fait passer en Angleterre le fruit de ces concussions ;

" Que j'ai maintenu les ateliers nationaux pour peser sur l'Assemblée nationale, et pour en faire l'armée en disponibilité de l'insurrection ;

" Que, le 15 mai, j'ai découvert volontairement l'Assemblée, et vu avec une joie secrète l'invasion impunie de la sédition dans l'enceinte de la représentation nationale ;

" Que je n'ai pas su ou pas voulu prévoir les événements du 23 juin ; que ni moi ni mes collègues nous n'avons préparé les forces militaires nécessaires à l'ordre ou au combat au moment de la dissolution des ateliers nationaux ; que les troupes, manquaient par notre faute ; que la lutte s'est prolongée par suite de cette imprévoyance ; que le sang de la guerre civile est sur nos mains. "

Les inculpations ainsi posées, M. Lamartine les prend une à une et les discute en ayant soin de dire qu'il n'est point un mot de sa discussion, point une circonstance de ses récits, " qui n'ait pour attestation ou de nombreux témoins ou des pièces irréfragables, ou tout un peuple. " Je ne demande foi ni confiance sur rien, ajoute-t-il, je m'engage à prouver tout par témoignage. "

A ceux qui lui reprochent d'avoir été, comme il dit, ardent dans l'ambition et faible dans l'exercice du pouvoir pendant l'inter-règne et la dictature, il répond :

" La révolution de février m'a surpris comme tout le monde. Le système républicain, gouvernement de la raison pure, était pour moi un idéal plus ou moins lointain du droit, du règne, des progrès du peuple. Il n'était pas une conjuration. Je n'avais point d'aversion contre la monarchie constitutionnelle ; point de colère personnelle contre la dynastie. Je me tenais à l'écart de ses faveurs : je la regardais régner, voilà tout. "

Peut être on avait pu, et même on avait dû croire jusqu'ici que M. Lamartine était du petit nombre de ceux qui n'avaient pas été surpris par la république, car on lui a rendu généralement cette justice de reconnaître que dans cette mémorable demi-séance où a péri la dynastie de Louis Philippe, c'était de sa main qu'était parti le coup mortel. La régence tuée, il ne pouvait y avoir que la république, pour M. Lamartine, car nous ne saurions supposer qu'à ce moment suprême, l'homme politique, revêtant le poète, ait eu souvenance et de son ancien culte et de ses anciens vœux à la naissance du duc de Bordeaux.

A ce berceau déjà ma lyre
Ouvre un avenir triomphant,
Et comme ces rois de l'histoire,
Un instinct que mon âme ignore,
Me fait adorer un enfant.

Non, M. Lamartine n'avait point en cette pensée, nous lui rendons cette justice ; mais encore faut-il croire si, comme il le dit, il n'était pas prêt pour la république, il a du moins contribué plus que tout autre à la faire naître. M. Lamartine n'en fait-il pas lui-même l'aveu très-explicite, alors qu'il dit du gouvernement provisoire formé à l'instant même de la crise : " Ce gouvernement donnait toutes les probabilités du lendemain à la république. "

M. Lamartine n'était point ambitieux du pouvoir, il repousse cette inculpation, et pour preuve il administre ce fait :

" La voix de la multitude et des députés restés dans la salle me provoquaient à désigner moi-même les membres du gouvernement provisoire. Je refusai ; M. Dupont [de l'Eure] ; le dictateur naturel de l'estime publique, fut porté, malgré sa modestie, au fauteuil de la présidence. Il lut les noms qu'un scrutin tumultueux avait désignés pour former le gouvernement. Nous ne reconnûmes à ce scrutin d'autre autorité que l'autorité du danger et du dévouement. Ce danger et ce dévouement étaient notre seul titre. Ils nous défendaient d'abdiquer ce pouvoir, tout irrégulier qu'il était, entre les mains de l'anarchie : " Je le prends du droit du sang qui coule et qu'il faut étancher à tout prix. " Ce fut mon mot. Je le retrouve au *Moniteur*.

M. Lamartine monta donc avec M. Ledru-Rollin et M. Louis Blanc au Capitole, c'est-à-dire à l'Hôtel-de-Ville, avec sa conscience pure de toute velléité de puissance et de toute tentative d'ambition. C'est alors que commença au dehors la lutte entre les deux républiques : l'une violente, épuratoire, dictatoriale, terroriste de parole, de gestes, de couleur ; l'autre, modérée, pacifique, légale, unanime, constitutionnelle.

Entre cette république des honnêtes gens et l'autre, M. Lamartine ne balança point un instant, et pour le prouver il rappelle la victoire qu'il remporta sur le drapeau rouge, puis il s'écrie :

" Y a-t-il là ambition préméditée d'un poste où le hasard nous jette tous sur la brèche de la société ? Y a-t-il faiblesse ? Y a-t-il transaction avec le terrorisme ? Prononcez. "

C'est là, en effet, une belle et grande page de la vie publique de M. Lamartine ; la nation tout entière lui en a montré une vive et légitime reconnaissance. Nous n'oublions point de pareils actes et ce qu'ils ont d'honorable. Mais en repoussant avec courage et dignité le symbole sanglant de la république, en repoussant encore comme il l'a réellement fait, cette formule décevante de l'organisation du travail qu'il considérait comme une promesse périlleuse et d'ailleurs impossible à remplir, M. La-